

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Sainte-Thérèse-de-Gaspé tenue à l'hôtel de ville, au 374, route 132 à Sainte-Thérèse-de-Gaspé, le mardi 8 mars 2016, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Sont présents :

MMES	Nadine Lelièvre, conseillère Murielle Couture, conseillère
MM.	Réjean Desbois, conseiller Réal Roussy, conseiller Jacques Roussy, conseiller

Sont absents : MM. Léo Lelièvre, maire  
Roland Vallée, conseiller

Les membres présents forment quorum, sous la présidence de monsieur Réal Roussy, maire suppléant

Est également présent :  
Luc Lambert, directeur général

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire suppléant, ouvre à 19 : 30 heures, constate le quorum et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé.

2016-03-033

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **ORDRE DU JOUR**

- 1- Ouverture de la session
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des procès-verbaux du 9 et 24 février 2016
- 4- Correspondance
- 5- Liste du journal des déboursés et rapport des salaires nets
- 6- Liste des comptes fournisseurs
- 7- Confirmation de la reconduction de la division du territoire en districts électoraux – Commission de la représentation électorale du Québec
- 8- Subvention O.T.J. – 2016
- 9- L'exposition ERIC - 2016
- 10- Autres sujets : Modification de la résolution # 2016-02-031
- 11- Période de questions
- 12- Clôture de la session

Il est proposé par Réjean Desbois et résolu à l'unanimité des conseillers.

**QUE** le conseil municipal adopte l'ordre du jour et garde le point autres sujets ouvert.

2016-03-034

### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 9 ET 24 FÉVRIER 2016**

Il est proposé par Nadine Lelièvre et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal adopte les procès-verbaux du 9 et 24 février tels que rédigés

2016-03-035

**CORRESPONDANCE**

Le directeur général informe les membres du conseil municipal de la correspondance reçue au mois de février 2016.

2016-03-036

**LISTE DES COMPTES DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS ET RAPPORT DES SALAIRES NETS**

Le conseil municipal prend acte de la liste des comptes du journal des déboursés et du rapport des salaires nets du mois de février 2016.

2016-03-037

**LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS**

Il est proposé par Murielle Couture et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement des dépenses effectuées par un fonctionnaire dans le cadre d'une délégation de compétences (Règlement 2007-254) et qui apparaissent dans la liste des comptes fournisseurs du mois de février 2016.

2016-03-038

**CONFIRMATION DE LA RECONDUCTION DE LA DIVISION DU TERRITOIRE EN DISTRICTS ÉLECTORAUX – COMMISSION DE LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE DU QUÉBEC**

Le directeur général informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu la confirmation de la reconduction de la division du territoire en districts électoraux de la commission de la représentation électorale du Québec.

2016-03-039

**SUBVENTION O.T.J. – 2016**

Il est proposé par Réjean Desbois et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal accorde une subvention de 8 050 \$ à l'O.T.J. de Sainte-Thérèse-de-Gaspé pour l'organisation des loisirs dans la municipalité.

2016-03-040

**L'EXPOSITION ERIC - 2016**

**CONSIDÉRANT QUE** l'exposition ERIC revient après plusieurs années d'absence ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration de l'exposition ERIC demande une commandite de 1 000 \$ à chaque municipalité de la MRC du Rocher – Percé ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'effort demandé à notre municipalité est de beaucoup supérieur à l'ensemble des autres Municipalités, exemple : la quote-part payée à la MRC représente 5.63 % ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal désire s'impliquer financièrement dans le retour de l'exposition ERIC ;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Réjean Desbois et résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal participe financièrement au retour de l'exposition ERIC pour un montant de 300 \$.

2016-03-041

**MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION # 2016-02-031**

**CONSIDÉRANT QUE** suite à de nouvelles informations, la Municipalité est considérée responsable de la route Rameau même si elle installerait un panneau de signalisation indiquant qu'elle se dégage de toutes responsabilités ;

**POUR CE MOTIF**, il est résolu à l'unanimité des conseillers ;

**QUE** le conseil municipal modifie la résolution numéro 20016-02-031 en retirant de la résolution les mots suivants : installation d'un panneau de signalisation indiquant circulation à vos risques et périls, la Municipalité se dégage de toutes responsabilités et en y ajoutant un panneau indiquant déneigement prohibé.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions a débuté à 18 : 50 heures et elle s'est terminée à 20 : 08 heures.

**CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je soussigné, Luc Lambert, directeur général, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées au procès-verbal.

Signé \_\_\_\_\_

2016-03-042

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

La clôture de la séance est proposée par Réjean Desbois à 20 : 09 heures.

\_\_\_\_\_  
Réal Roussy, maire suppléant

\_\_\_\_\_  
Luc Lambert, directeur général  
et secrétaire-trésorier

« Je, Léo Lelièvre maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »